



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le mercredi 29 novembre 2017 à 19h30 à l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

Robert Chartier, conseiller n° 1
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
formant quorum sous la présidence de Jacques Drolet, maire.

Est également présent :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

- 1. AVIS DE CONVOCATION**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. URBANISME**
 - 3.1. Comité consultatif d'urbanisme - Nominations
- 4. ADMINISTRATION**
 - 4.1. Déclarations d'intérêts pécuniaires
 - 4.2. Règlement # 320 – chemin Mason – Financement - Adjudication
 - 4.3. Règlement # 320 – chemin Mason – Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billet au montant de 228 200 \$ qui sera réalisé le 6 décembre 2017
 - 4.4. Assurances collectives - Contrat
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1. AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h30.

Adopté à l'unanimité

n°200-1117 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Gilles Asselin et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adopté à l'unanimité



3. URBANISME

n°201-1117

3.1. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - NOMINATION

Considérant qu'il y a 4 postes vacants pour les résidents au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT toutes les candidatures reçues par la municipalité et après étude de celles-ci.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu :

- de nommer, à titre de conseillers, M. Gilles Asselin (siège 1) pour une période d'une année et M. Cedric Briggs (siège 2) pour une période de deux ans;
- de nommer madame Lisa Merovitz (siège 3), monsieur Sylvain Desjardins (siège 4), madame Helen Mort Rhicard (siège 5) et monsieur Edward Whitcher (siège 6) comme membres du Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de 2 ans.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION

4.1 DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Les membres du conseil Loren Allen, Jean-Pierre Pouliot, Robert Chartier et Cedric Briggs déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires au conseil.

n°202-1117

4.2 RÈGLEMENT # 320 - CHEMIN MASON FINANCEMENT - ADJUDICATION

SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Date d'ouverture :	29 novembre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	7 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,5548 %
Montant :	228 200 \$	Date d'émission :	6 décembre 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 6 décembre 2017, au montant de 228 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du



Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

12 300 \$	2,00000 %	2018
12 700 \$	2,05000 %	2019
13 100 \$	2,25000 %	2020
13 400 \$	2,40000 %	2021
176 700 \$	2,60000 %	2022

Prix : 98,01000 Coût réel : 3,03756 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

12 300 \$	3,20000 %	2018
12 700 \$	3,20000 %	2019
13 100 \$	3,20000 %	2020
13 400 \$	3,20000 %	2021
176 700 \$	3,20000 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,20000 %

3 - CAISSE POPULAIRE DE WATERLOO

12 300 \$	3,32000 %	2018
12 700 \$	3,32000 %	2019
13 100 \$	3,32000 %	2020
13 400 \$	3,32000 %	2021
176 700 \$	3,32000 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,32000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Bolton-Ouest accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 6 décembre 2017 au montant de 228 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 320. Ces billets sont émis au prix de 98,01000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

n°203-1117

4.3 RÈGLEMENT # 320 - CHEMIN MASON - RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 228 200 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 6 DÉCEMBRE 2017



ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Bolton-Ouest souhaite emprunter par billets pour un montant total de 228 200 \$ qui sera réalisé le 6 décembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
320	228 200 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 320, la Municipalité de Bolton-Ouest souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Loren Allen et résolu :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 6 décembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 juin et le 6 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	12 300 \$	
2019.	12 700 \$	
2020.	13 100 \$	
2021.	13 400 \$	
2022.	13 900 \$	(à payer en 2022)
2022.	162 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 320 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 6 décembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

n°204-1117

4.4 ASSURANCE COLLECTIVE - CONTRAT

ATTENDU QUE le contrat d'assurance collective des employés doit être renouvelé le premier janvier prochain;

ATTENDU QUE la proposition reçue par Desjardins Sécurité financière (situation recommandée 2 par notre courtier AGA Assurances collectives) s'avère la plus avantageuse avec une diminution des primes prévue de 3,6%;



ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest paie les 2/3 de cette prime s'assurance.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu :

- d'accepter la soumission Desjardins Sécurité Financière (situation recommandée 2) pour l'assurance collective des employés municipaux;
- de financer cette dépense à même le fonds général de la municipalité;
- d'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cette effet;

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

n°205-1117 6. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19h57.

Jean-François Grandmont
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Jacques Drolet
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 18 DÉCEMBRE 2017 à 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.

**MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST
CONSEIL DU 29 NOVEMBRE 2017**

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Monsieur Julian Tuer demande des détails sur les coûts de l'assurance. Le maire mentionne que la proposition de renouvellement était de 47 % plus cher alors que le changement s'assureur entrainera une diminution de coût de 3,6%.